



## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U15 MASCULIN – 5X5

### RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER – 2024-2025

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basket-ball organise sur son territoire un championnat départemental U15. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrain...), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

#### Engagement d'équipes D1 pour le 01/07/2024 et D2-D3-D4 pour le 10/09/2024

- Les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature, avant le 01/07/2024 pour la D1.
- Après étude des dossiers, le pôle sportif retient les équipes qui sont convoquées au plateau d'accès région du 7 septembre.
- Le plateau U15 est qualificatif pour le niveau régional et les équipes terminant aux places qualificatives pour le niveau régional ne peuvent refuser l'accès à ce niveau sous peine de non qualification au niveau départemental demandé.
- Suite aux plateaux d'accès région (départemental et régional), le pôle sportif établit le championnat D1 et D2, puis D3 et D4.

#### Déroulement du championnat

- Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) en championnat D1 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D2, D3 et D4 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente).
- Dès la fin des plateaux régionaux, le pôle sportif constitue les poules de l'ensemble des divisions, en tenant compte des vœux et de la situation géographique des équipes dans la mesure du possible. *En fonction du nombre d'engagement, le pôle sportif se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes engagées par poule.*
- A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase et en fonction des Championnats U13 établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Cette saison le championnat D1 est composé de 3 poules. Les équipes classées premières, ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup>, s'affronteront lors des finales d'accès région le 21-22 décembre. Le vainqueur se verra ainsi proposé pour la montée au niveau régional. Le lieu reste à définir.
- À partir de janvier, la deuxième phase débute avec des nouveaux championnats. Les poules sont réalisées en tenant compte des résultats sportifs de la première phase (montées – descentes) ainsi que l'intégration de nouvelles équipes en division 4.

<b>Règles de participation</b>	Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.		
	<b>Règles de participation – Championnat U15 départemental</b>		
	Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
	Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence OC	Sans limite
		Licence 1C-2C- 0CAST-1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum
Couleurs de licence autorisées	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune	4 maximum	
	Orange		

Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :  
 Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- a) Un minimum de 3 joueuses du club porteur en D1 – Pas de quota pour les divisions inférieures
- b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
- c) Pas besoin d'AST CTC en département

<b>Nombre de participation autorisées</b>	<p>Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres de championnat, maximum, sur trois jours de suite (consécutifs) uniquement pour les rencontres de la catégorie U15, mais à un seul match U18 s'il est surclassé.</p> <p>Pour un joueur U13 surclassé en U15, c'est la règle de sa catégorie d'âge qui s'applique : une rencontre maximum sur trois jours de suite.</p>
---	---

<b>Horaires officiels des rencontres</b>	<p>Les Groupements Sportifs recevant, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. <b>Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard le 3 novembre pour la 1<sup>ère</sup> phase, et le 2 mars 2025 pour la 2<sup>ème</sup> phase. En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières). Attention, le respect de la deadline s'ajoute à la saisie obligatoire des horaires 15 jours avant chaque rencontre. Pour toute modification, le club adverse doit être informé au préalable</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>Horaire de base</th> <th>Début de rencontre possible entre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>U15</td> <td>16h30 (samedi)</td> <td>14h00 et 18h00</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !</i></p>	Catégories	Horaire de base	Début de rencontre possible entre	U15	16h30 (samedi)	14h00 et 18h00
Catégories	Horaire de base	Début de rencontre possible entre					
U15	16h30 (samedi)	14h00 et 18h00					

<b>Catégories autorisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U15 (2010)</li> <li>- U14 (2011)</li> <li>- U13 (2012) surclassé « D15 » (surclassement par médecin de famille)</li> <li>- U12 (2013) surclassé « D15 » (surclassement par médecin de famille)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mixité interdite</b></p>
------------------------------	---

<b>Particularités du championnat</b>	<b>Temps de jeu</b>	<b>Mi-temps</b>	<b>Intervalle entre les ¼ temps</b>	<b>Temps-morts</b>	<b>Prolongations</b>
	4x9'	5'	2'	1 en 1 <sup>ère</sup> MT 2 en 2 <sup>ème</sup> MT	3'
	<b>Taille de ballon</b>		<b>Ligne à 3 points</b>		<b>Hauteur panier</b>
	7		6m75		3m05
<p>Les écrans porteurs de balle et non porteur de balle ne sont pas autorisés. Tolérance pour les écrans sur les remises en jeu ligne de fond, en zone offensive.</p> <p>La défense individuelle est obligatoire, et la défense de zone interdite.</p>					

<b>Règles fédérales importantes sur les changements</b>	<p>Dans les championnats Jeunes jusqu'à la catégorie U15 inclus, pour favoriser le jeu rapide, aucun remplacement ne doit être accordé si une remise en jeu a lieu en zone arrière, et les arbitres ne touchent pas le ballon, à moins que le jeu soit interrompu pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une faute sifflée,</li> <li>- Un temps-mort accordé,</li> <li>- Un arrêt de jeu prolongé (ex : joueur blessé, ballon roulant derrière les tribunes, ...)</li> </ul>
---	---

<b>Licences et mutations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les licences 1C (Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) &amp; OCT (licence Prêt) <u>ne sont pas cumulatives, mais alternatives</u>. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de CINQ en championnat jeunes.</li> <li>2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC.</li> <li>3. Attention, les équipes qui montent en Région à mi-saison doivent, impérativement, avoir des licences AST – AST CTC</li> <li>4. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en Département.</li> </ol>
------------------------------	---